



École Saint-Enfant-Jésus
75, rue Villeneuve Est
Montréal (Québec) H2T 1L1
Téléphone : (514) 350-8846
Télécopieur : (514) 350-8849

Montréal, le jeudi 20 août

Objet : Réussir ensemble une rentrée sécuritaire et bienveillante dans notre école

Très chers parents,

Vous deviez attendre de mes nouvelles avec impatience. Me voici, me voilà avec une longue lettre (j'ai tenté d'aller à l'essentiel mais dans le contexte actuel cela génère tout de même beaucoup d'informations). Plusieurs autres communications suivront dans les prochaines semaines. Vous pourrez également retrouver l'ensemble des communications COVID sur notre site : <https://st-enfant-jesus.csdm.ca/nouvelles/covid-19/>

Il me fait donc plaisir de vous confirmer que l'équipe est à l'œuvre pour préparer le retour en classe et accueillir en toute bienveillance et sécurité les élèves, qui nous ont tant manqués. Je suis consciente que cette rentrée scolaire soulève un grand nombre de questions et d'inquiétudes, tant par le contexte dans lequel elle s'exerce que par les défis d'organisation qu'elle entraîne. En prenant en compte les dernières directives du ministère de l'Éducation et de la Direction de santé publique, je vous présente les mesures prises pour la réouverture de notre école et adaptées à notre milieu. J'en profite également pour vous livrer d'autres informations pertinentes relatives à la rentrée scolaire. J'espère que cette lettre répondra à plusieurs de vos questionnements. Cela dit, n'hésitez pas à me contacter si des questions demeurent. Je tenterai de vous répondre dans un délai de quelques jours. Je souhaite, plus que jamais, que nous fassions équipe.

Chantier

Tel qu'annoncé en juin dernier, des travaux de maçonnerie ont été réalisés pendant le congé scolaire. Ce chantier se terminera dans les jours à venir. Pendant l'automne, les fenêtres seront remplacées. Ces travaux s'effectueront en cohabitation avec le personnel et les élèves. Les ouvriers procéderont un local à la fois. Il est prévu que leur intervention dure deux jours par classe. Pendant ces journées, les élèves seront relocalisés dans un local vide. Entre chaque groupe, le local sera désinfecté par une firme spécialisée.

Le Service des ressources matérielles (SRM) du CSSDM a d'ailleurs créé un comité COVID-19 en lien avec les travaux dans nos établissements. Ce dernier informe les chargés de projet, les entrepreneurs et les firmes externes sur les mesures de prévention que doivent respecter les travailleurs œuvrant dans leurs équipes respectives.

Ces mesures sont mises à jour régulièrement et suivent les lignes directrices de la Santé publique et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Elles incluent notamment les mesures de distanciation sociale de deux mètres et les mesures permettant de réduire le risque de contamination de la COVID-19, telles que le nettoyage des mains, le respect de l'étiquette respiratoire et la désinfection à la fin du chantier. D'ailleurs, afin de faire respecter ces mesures, une surveillance rigoureuse des chantiers sera maintenue par les professionnels mandatés sur le projet. Notez que les mesures récemment prises par le ministère de l'Éducation) ont été aussi prise en compte dans l'émission de ces directives, notamment en ce qui a trait au port du couvre-visage dans les zones occupées par les usagers.

Ressources humaines

Au moment d'écrire ces lignes, il y a toujours des postes non pourvus, tant chez les enseignants que les professionnels, que les éducateurs. Certains seront pourvus avant la rentrée mais il est fort probable que nous débutions l'année avec quelques remplacements. Vous serez informés par courriel si c'est le cas dans le groupe de votre enfant. Je travaille en étroite collaboration avec les ressources humaines pour trouver des candidats qualifiés prêts à s'engager pour l'année. J'ai confiance que nous y arriverons d'ici le 14 septembre (date de l'entrée en poste suivant les derniers affichages d'été).

COVID

Exemption

Les élèves présentant une condition de vulnérabilité pour la santé pourront être exemptés de la présence à l'école, sur présentation d'un billet médical. Les médecins sont informés par les autorités de santé publique des conditions pouvant justifier une absence de l'école. Les élèves vivant sous le même toit qu'un proche ayant une vulnérabilité sur le plan de la santé pourront également être exemptés.

Les élèves exemptés bénéficieront de services éducatifs à distance. Pour exempter votre enfant, je vous prie de m'acheminer le billet du médecin par courriel le plus rapidement possible svp.

Cours à distance pour les élèves ayant une situation de vulnérabilité à la COVID-19

Le ministère de l'Éducation a demandé aux centres de services scolaires du Québec de mettre sur pied un service d'enseignement à distance pour les élèves qui ne seraient pas de retour en classe physiquement à la rentrée pour des raisons de vulnérabilité à la COVID-19 associées à une condition médicale particulière pour eux ou pour leur famille immédiate.

L'école à temps plein

Pour les élèves qui ne sont pas exemptés, à partir du 27 septembre, la présence physique à l'école redevient obligatoire.

Accueil des nouveaux élèves du préscolaire

L'entrée en maternelle représente une étape importante pour les enfants. En cette période de pandémie, plusieurs d'entre vous n'ont pas eu la possibilité de visiter notre école avant que votre enfant n'entame cette belle transition vers le monde scolaire. Sachez que tous nos élèves seront accueillis avec bienveillance et que nous mettons tout en œuvre pour leur assurer un environnement stimulant et sécuritaire. Il y aura une rencontre parents/enseignants le 2 septembre en fin de journée. Les modalités précises vous seront communiquées ultérieurement.

Ventilation

Vous trouverez [ici](#) un portrait de situation.

Mesures sanitaires prises pour assurer la santé et la sécurité des enfants

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place dans notre établissement scolaire :

- Le lavage des mains au lavabo ou à l'aide de gel hydroalcoolique est obligatoire à l'entrée de l'école, avant et après chaque récréation, avant et après la consommation de nourriture, après s'être mouché et à la sortie de l'école. Cette opération sera effectuée sous la supervision d'un membre du personnel qui s'assurera de modéliser les bonnes techniques de lavage des mains ou de déposer une petite quantité de gel dans la main des enfants.
- Des mouchoirs sont à la disposition des élèves et du personnel pour respecter les principes d'étiquette respiratoire.
- Les locaux sont nettoyés régulièrement.
- Les salles de bain et les surfaces qui sont touchées fréquemment (poignées de porte, interrupteurs, fontaines d'eau, robinets, etc.) sont nettoyées régulièrement.
- Les élèves doivent limiter le transport d'objets entre l'école et la maison.
- Les objets qui sont partagés par plusieurs élèves seront nettoyés le plus régulièrement possible.
- Le couvre-visage est obligatoire en tout temps pour le personnel lors des déplacements hors des salles de classe.
- Au préscolaire (maternelle 4 et 5 ans), le port d'un équipement de protection individuel par l'enseignant est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.
- Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire, le port du couvre-visage par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.
- De l'équipement de protection individuelle supplémentaire est fourni à certains membres du personnel pour tenir compte de l'impossibilité de maintenir la distanciation physique de deux mètres entre eux et les élèves.
- Déplacements adaptés dans les corridors et les aires communes pour minimiser les contacts.
- Les salutations impliquant des contacts physiques entre les personnes, comme les poignées de mains et autres, sont à proscrire.

Port du couvre-visage pour les élèves

Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves à partir de la 5^e année du primaire hors des salles de classe et dans les aires communes de l'école en présence d'autres groupes-classes ainsi que dans le transport scolaire. Il peut être retiré en classe. Le couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves de la 1^{re} jusqu'à la 4^e année inclusivement, incluant dans le transport scolaire (quoiqu'il soit fortement recommandé dans le transport scolaire). Les parents ont la responsabilité de fournir un couvre-visage à leur enfant.

Consultez [le feuillet explicatif](#) concernant le port du couvre-visage dans divers contextes.

Manipulation des objets

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement impliquent de prendre des précautions particulières quant à la transmission de germes par contact avec les surfaces. Les poignées de portes, rampes d'escalier et toute autre surface fréquemment touchée par les élèves et le personnel seront régulièrement désinfectées, mais la manipulation des objets dans les classes devra être limitée.

Transport scolaire

Dans le contexte d'une rentrée scolaire en temps de COVID-19, la Direction générale de santé publique (DGSP) a émis de [nouvelles orientations concernant le transport scolaire](#). Compte tenu de la réduction de la capacité par autobus, l'offre de transport sera réduite, principalement pour les élèves qui fréquentent leur école de quartier. Nous croyons donc que l'offre de transport pour les élèves malentendants de SEJ sera maintenue. Les parents dont les enfants utilisent le transport scolaire seront sondés prochainement pour valider leur besoin de transport. Les routes et horaires seront confirmés tout juste avant la rentrée.

Dîner à l'école

L'heure du dîner respectera les directives des autorités de santé publique. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes au service de garde. Selon le nombre d'inscriptions, il est possible qu'il y ait des élèves provenant de 2 ou 3 groupes dans un même local. Dans ces cas, les enfants des différents groupes demeureront à un mètre de distance les uns des autres. L'utilisation d'une gourde d'eau personnelle et réutilisable est recommandée. Si votre enfant dîne à la maison, je vous invite à lui rappeler de se laver les mains à son arrivée et à son départ.

Déplacements dans l'école

Les mesures de distanciation physique d'un mètre entre les groupes-classes d'élèves et de deux mètres avec les adultes devront être respectées, que les activités se déroulent à l'extérieur ou à l'intérieur. L'accès au module de jeux sera permis. Ce dernier sera désinfecté deux fois quotidiennement.

Fonctionnement du service de garde

Le service de garde scolaire reprend ses activités habituelles (tarification en vigueur, ratio habituel d'un adulte pour 20 enfants) en respectant les directives des autorités de santé publique. Toutes les mesures sanitaires prévues en milieu scolaire s'appliqueront en service de garde. Dans la mesure du possible, les élèves provenant de groupes-classes stables seront maintenus au sein des mêmes groupes dans le service de garde.

Afin de minimiser au maximum la mixité des groupes-classes, un guide d'accompagnement a été conçu par le CSSDM et propose, entre autres, différentes alternatives d'organisation. Par exemple, une programmation d'activités permettant à l'éducateur de bien préparer l'environnement et d'accueillir plus d'un groupe-classe dans le respect des mesures de distanciation physique.

Une marche à suivre claire en cas d'éclosion

Les autorités de santé publique ont produit une [marche à suivre claire](#) visant à informer les parents sur les principales actions qui seront mises en œuvre si un élève présente des symptômes de COVID-19, si un élève obtient un test positif, ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes.

Dans tous les cas, les parents seront avisés de la situation en cas d'éclosion et des mesures déployées dans les meilleurs délais par le CSSDM. Sachez que votre équipe-école est votre premier point de contact pour toute question relative à la COVID-19.

Une version adaptée du [Guide autosoins pour la maladie à coronavirus](#) pour permettre aux parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie sera prochainement rendue disponible sur la page Web Québec.ca/coronavirus. Ce guide permet notamment de connaître les symptômes de la COVID-19 et les soins de base à donner à son enfant, et de savoir quand contacter la ligne info coronavirus (1 877 644-4545).

Nous comptons sur les parents pour garder à la maison, les enfants qui présentent des symptômes. Nous comptons sur vous pour venir chercher votre enfant à l'école dans un délai raisonnable s'il présente des symptômes. Nous comptons sur le fait que votre famille se placera en isolement 14 jours si vous revenez d'un voyage à l'extérieur. Nous comptons sur votre collaboration habituelle pour minimiser la propagation du virus. MERCI!

Un nouveau service pour les paiements

Nous vous annonçons également le déploiement du paiement par Internet à l'ensemble des établissements du CSSDM.

Les nouveaux états de compte vous seront acheminés prochainement. Ces derniers afficheront un numéro de référence qui permettra le paiement en ligne via le site transactionnel des institutions financières participantes. Les instructions détaillées ainsi que la liste des institutions participantes seront indiquées sur les nouveaux états de compte.

Plus de renseignements

L'école est importante pour nos jeunes et les bénéfices d'un retour en classe sont réels pour leur permettre de se développer et de s'épanouir. Je vous assure que notre équipe est mobilisée à veiller aux apprentissages et au bien-être de votre enfant. Ensemble, nous arriverons à traverser cette crise. J'y crois profondément.

En terminant, je vous rappelle l'importance de nous aviser si vous changez d'adresse électronique puisque toutes les communications s'effectuent virtuellement.

Au plaisir de vous voir de loin sous peu.



Katia Fornara

Directrice